Procès •

AFFAIRE MIS ET THIENNOT : « L'AFFAIRE DREYFUS DU BERRY » CONNAÎTRA SON ÉPILOGUE LE 2 JUILLET, 80 ANS APRÈS LES FAITS

80 ans après le meurtre du garde-chasse Louis Boistard, dans la Brenne, la cour de révision s'est réunie, jeudi 11 juin, pour examiner la requête des héritiers de Raymond Mis et Gabriel Thiennot, qui demandent l'annulation de leur condamnation prononcée en 1950. Récit d'une audience pour l'histoire.

SOCIÉTÉ 6min

Publié le 11 juin 2026

Alexandre Fache

0:00/ 6:13 x1

Raymond Mis (à gauche) et Gabriel Thiennot posent, en juin 1988, près d'un étang où le corps du garde-chasse a été retrouvé, le 31 décembre 1946.
© Frank PERRY / AFP

Ils étaient encore plusieurs dizaines de militants, ce jeudi 11 juin, à se presser à l'entrée de l'impressionnante salle de la chambre criminelle de la cour de cassation, dans le vieux palais de justice de Paris, là où se tenait l'audience en révision de l'affaire Mis et Thiennot.

Une affaire comme la justice française n'en a connu qu'une poignée, commencée 80 ans plus tôt, au lendemain de la seconde guerre mondiale, par le meurtre du garde-chasse Louis Boistard, et qui s'apprête donc à connaître son point final dans quelques semaines : le 2 juillet à 11 heures, la cour de révision dira en effet si la condamnation de Raymond Mis et Gabriel Thiennot à quinze ans de travaux forcés, en 1950, était bien *« justifiée »*, ou si au contraire il convient de *« décharger (leur) mémoire »*. En clair : reconnaître leur innocence. Seulement douze condamnations aux assises ont ainsi été révisées depuis 1945.

Les violences reconnues, onze PV annulés

La tenue d'une telle audience devant la cour de révision constituait déjà une victoire pour les

héritiers de Raymond Mis et Gabriel Thiennot, décédés respectivement en 2009 et 2003, après avoir clamé leur innocence leur vie durant. Elle avait été arrachée au terme de la septième requête en révision, après un demi-siècle d'une bataille acharnée, grâce à une modification législative taillée sur mesure, adoptée en 2021, permettant d'accéder à un tel réexamen lorsque des aveux ont été *« obtenus à la suite de violences exercées par les enquêteurs ».*

Le 19 février dernier, la commission d'instruction de la cour de révision a reconnu que les jeunes chasseurs, arrêtés et questionnés pendant plus d'une semaine, dans les premiers jours de janvier 1947, dans la mairie de Mézières-en-Brenne, avaient bien subi des violences, et qu'en conséquence, les PV contenant leurs aveux devaient être annulés. C'est donc sur la base d'un dossier expurgé de ces documents que la cour de révision doit désormais se prononcer.

« En réalité, au-delà de ces PV annulés, c'est toute la procédure qui a été viciée par ces violences », définies par la loi de l'époque comme une *« forfaiture »,* et même une *« faillite morale des services de l'État »,* a plaidé Me Jean-Pierre Mignard, l'un des défenseurs – depuis 14 ans – des héritiers de Mis et Thiennot. Méthodiquement, son associé Me Pierre-Emmanuel Blard a lui repris un à un les différents points du dossier, nourris de ces documents *« écrits à l'encre violette, à peine déchiffrables »,* en laissant de côté *« les rumeurs et les livres »* écrits sur l'affaire, *« une dizaine »,* selon le décompte de la justice.

SUR LE MÊME THÈME

AFFAIRE MIS ET [illegible]NOT : 80 ANS APRÈS, UNE ERREUR

« La partie civile et l'accusation nous disent : il existe une "série de preuves convergentes" qui démontrent la culpabilité de Mis et Thiennot. Je ne retrouve pas ces preuves dans le dossier », répète Me Blard. Les aveux ? Nuls et non avenus, car extorqués sous la torture.

Les investigations des enquêteurs ? Il y en a *« très peu »* : aucune autre piste que celle des deux jeunes chasseurs n'est explorée, les armes saisies ne sont *« pas expertisées »*, et les seules traces de sang trouvées sur un des vêtements de Raymond Mis viennent… *« d'un lapin ».* Quant à l'autopsie, elle n'est *« ni faite, ni à faire »*, selon l'enquête diligentée par la Chancellerie elle-même en 1953.

Le seul témoin du meurtre a changé sept fois de version

Restent les déclarations de plusieurs témoins de l'époque, directs ou indirects. Le plus important est de l'avis général Albert Niceron, *« le seul qui aurait vu le meurtre »*, mais qui livre *« pas moins de 7 versions différentes des faits »* et est diagnostiqué en 1953 comme *« débile profond et fortement influençable ».*

« Comment donner du crédit à ses déclarations ? » interroge Me Blard, qui préfère insister sur le témoignage, écarté par la justice lui, d'un gamin de 14 ans à l'époque des faits, Roland Chauvet. Interrogé en août 1980, l'homme, devenu colonel de l'armée française, confirme ses propos de l'époque : *« J'accompagnais les chasseurs ce jour-là. Ces jeunes sont innocents. Raymond Mis et Gabriel Thiennot n'ont pas tiré sur le garde-chasse. »*

Cette thèse, les représentants de la veuve Boistard, comme l'avocat général Pascal Bougy, l'ont à nouveau contestée ce jeudi. Pour Me François Saint-Pierre, aucun doute : Raymond Mis et Gabriel Thiennot ont bien tiré sur Louis Boistard, au cours d'une *« partie de chasse avec du vin »*, sur *« un coup de sang, un coup de colère »*, parce qu'il représentait son patron, *« le riche propriétaire terrien »* Jean Lebaudy.

« Pourquoi ont-ils nié les faits toute leur vie ? Mais parce que c'était pour eux la meilleure défense psychologique », assène l'avocat, en fustigeant *« l'aventure médiatique »* qui a transformé, dans le département de l'Indre, et bientôt au-delà, une *« croyance collective en vérité officielle ».*

« 45 ans de propagande sur l'air du "tous pourris" »

Pour les tenants de la culpabilité de Raymond Mis et Gabriel Thiennot, le *« mythe »* de leur innocence n'a pu prospérer que sur des *« mensonges »*, une *« falsification de l'histoire »*, et en particulier l'idée que dans cette affaire, des *« faibles »* avaient été victimes de *« puissants »*, et des *« résistants »* victimes de *« collabos ».*

« C'est le parti communiste qui a fait de cette affaire un combat de gros contre des petits, et un dossier politique », a aussi pointé l'avocat honoraire et historien Gilles Antonowicz, auteur d'un livre à charge contre Mis et Thiennot, « La Fabrique des innocents ». Pour lui, l'innocence des deux hommes relève de la *« fable »*, d'un *« roman »* nourri par *« 45 ans de propagande, sur l'air du "tous pourris" ».*

Présent dans la salle, comme à chaque rendez-vous judiciaire depuis des décennies, Thierry Thiennot, le fils de Gabriel, s'est adressé aux 18 juges de la cour de révision avec des mots simples. *« C'étaient des gamins de 19 ans, qui ont subi les pires tortures, des*

méthodes héritées de la Gestapo. C'est pour ça qu'ils ont avoué. Mais ce n'étaient pas eux les coupables, a-t-il lancé. *Je vous demande de laver l'honneur de Raymond Mis et Gabriel Thiennot. »*

Nous saurons le 2 juillet s'il a été entendu. Aucun recours n'étant possible, ce sera alors le point final d'une affaire parmi les plus incroyables que la justice française ait connues.

OUI, ON S'EN DOUTE : VOUS EN AVEZ ASSEZ

Voir ces messages d'appel au don, ça peut être pénible. Nous le savons. Et on doit bien vous avouer que nous préférerions ne pas avoir à les écrire…

Mais voilà : c'est crucial pour *l'Humanité*. Si ce titre existe toujours aujourd'hui, c'est grâce au financement régulier de nos lectrices et lecteurs.

- C'est grâce à votre soutien que nous pouvons exercer notre métier avec passion. Nous ne dépendons ni des intérêts d'un propriétaire milliardaire, ni de pressions politiques : **personne ne nous dicte ce que nous devons dire ou taire.**

- Votre engagement nous libère aussi de la course aux clics et à l'audience. **Plutôt que de chercher à capter l'attention à tout prix, nous choisissons de traiter les sujets que notre rédaction juge essentiels** : parce qu'ils méritent d'être lus, compris, partagés. Parce que nous estimons qu'ils vous seront utiles

À l'heure actuelle, **moins d'un quart des lectrices et lecteurs** qui viennent plus de 3 fois sur le site par semaine nous aident à financer notre travail, par leur abonnement ou par leurs dons. Si vous voulez protéger le journalisme indépendant, **s'il vous plaît, rejoignez-les.**

JE DONNE TOUS LES MOIS | JE DONNE UNE FOIS

E-mail

10 €

25 €

100 €

MONTANT LIBRE

Après déduction d'impôts, votre don vous reviendra par mois à

0,00 €

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% si vous êtes imposable sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pour ce faire, vous devez cocher la case ci-dessous.

- [ ] JE SOUHAITE RECEVOIR MON REÇU FISCAL POUR BÉNÉFICIER DE LA DÉDUCTION D'IMPÔTS

Carte bancaire | Prélèvement SEPA

Numéro de carte

Date d'expiration

Code de sécurité

- [ ] J'accepte de recevoir des informations de la part de l'Humanité.

Quels que soient vos choix, vos données resteront dans le périmètre de l'Humanité et ne seront en aucun cas cédées à des entreprises ou services tiers. Vous pouvez à tout moment demander leur suppression.

- [ ] Je souhaite que mon nom apparaisse sur le mur des donateurs.rices

Le mur des donateurs est une page du site sur laquelle figurent les noms des donateurs et donatrices à l'Humanité pour les remercier de leur soutien.

JE VALIDE MON DON

Les mots-clés associés à cet article

ERREUR JUDICIAIRE | INDRE | MIS ET THIENNOT

EN CONTINU

19h28 **Affaire Mis et Thiennot : « L'affaire Dreyfus du Berry » connaîtra son épilogue le 2 juillet, 80 ans après les faits**

19h06 Arnaud Gallais : « dans l'Affaire Lyhanna, ce que dit la rue, c'est qu'il y a un dysfonctionnement systémique »

18h58 La loi pour la nationalisation d'ArcelorMittal adoptée pour la deuxième fois par l'Assemblée nationale

18h54 Mort de Mehdi Charef, fils sensible de l'immigration

Voir toute l'actu

ARTICLES LES PLUS LUS DANS CETTE RUBRIQUE

1

AFFAIRE LYHANNA : L'ACTRICE ANDRÉA BESCOND PLACÉE EN GARDE À VUE APRÈS LA MANIFESTATION DEVANT LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Femme du jour

2

AFFAIRE BRUEL : LE PARQUET REQUIERT LA MISE EN EXAMEN ET LE PLACEMENT EN DÉTENTION PROVISOIRE DU CHANTEUR

Actu

3

SPECTACLE À L'ÉCOLE MATERNELLE DE MONTREUIL : APRÈS LE HARCÈLEMENT DE L'EXTRÊME DROITE, L'ÉPREUVE DE TROP POUR LES ENSEIGNANTS

À LIRE AUSSI

AFFAIRE MIS ET THIENNOT : 80 ANS APRÈS, UNE ERREUR JUDICIAIRE ENFIN RÉPARÉE ?

Politique

Publié le 11 juin 2026

MARC HÉDRICH, MAGISTRAT : « LA LOI SURE, UN REMÈDE PIRE QUE LE MAL POUR LA JUSTICE »

Politique

Publié le 12 avril 2026

80 ANS APRÈS LE MEURTRE DE LOUIS BOISTARD, L'AFFAIRE MIS ET THIENNOT FERA BIEN L'OBJET D'UN PROCÈS EN RÉVISION

Société

Publié le 19 février 2026

ESPACE BOUTIQUE

L'HUMANITÉ MAGAZINE

L'HUMANITÉ MAGAZINE HOR

La boutique

NOS SERVICES

Contacter l'Humanité

Faire un don (déductible des impôts)

S'abonner à l'Humanité

Les avantages abonné.es

Agissez près de chez vous : découvrez les initiatives citoyennes locales !

Se désabonner

Où acheter l'Humanité

Charte éditoriale de l'Humanité

À propos : il était une fois l'Humanité

Offres d'emploi

La Fête de L'Humanité

Annonces légales

Les archives numériques de l'Humanité depuis 1990

Droits d'utilisation (textes, photos, vidéos)

Comédiance | Régie publicitaire

Mentions légales

Protection des données personnelles

Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

Ils font vivre l'Humanité !

Paramètres des cookies

l'Humanité